## Services de garde d'enfants

qu'il faut, c'est qu'on ne nous fasse pas obstacle ni ne nous retarde dans la voie de la réalisation de cet objectif avec des arguments mesquins à la Chambre des communes, avec des retards procéduriers et l'abus de la procédure. Finissons notre travail.

M. Cassidy: Étant donné le souci de réconciliation nationale exprimé par les conservateurs et les protestations d'intérêt que nous avons entendues de leur part il y a trois ou quatre ans à l'égard de la cause des femmes, comment se fait-il que le gouvernement ait décidé de ne pas tenir compte des observations des gens qui s'y connaissent le mieux en matière de garde d'enfants?

En fait, des représentants d'une quarantaine d'organismes se sont présentés devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-144. Tous les témoins ont déclaré que cette mesure était insatisfaisante, qu'elle ne devrait pas devenir loi, qu'elle était mauvaise et qu'elle ne constituait pas une base adéquate pour l'expansion des services de garde d'enfants d'un bout à l'autre du pays.

Pourquoi le député n'est-il pas intervenu pour veiller à ce que le gouvernement prête au moins l'oreille aux femmes ou aux familles de l'est du Canada? Le député ne trouve-t-il pas inquiétant que pas un seul organisme de sa circonscription, ni de sa province ni même de sa région ne se soit présenté devant le comité pour dire ce qu'il pensait du projet de loi C-144? Ne trouve-t-il pas inquiétant que deux organismes seulement soient venus de la province de Québec? De tout l'est du pays, à l'est de l'Outaouais, seuls deux organismes ont pu se faire entendre devant le comité législatif. Cela ne fait-il pas penser que le gouvernement agissait avec une hâte injustifiée à cause de sa négligence à agir plus tôt?

Le député laisse entendre que le projet de loi n'est peut-être pas bon, mais qu'il vaut mieux l'adopter puisqu'on nous en propose au moins un. N'est-ce pas une façon ridicule de traiter les familles canadiennes qui ont besoin de services convenables de garderie, mais ne les obtiendront pas avec le projet de loi C-144?

M. Crosby: Si le gouvernement du Canada ne voulait pas écouter ce que les Canadiens avaient à dire sur les services de garde d'enfants, s'il ne voulait pas donner aux groupes la possibilité de se faire entendre, pourquoi a-t-il permis qu'on forme un comité parlementaire? Pourquoi a-t-il permis à ce comité de siéger? Pourquoi lui a-t-il permis d'inviter les parties intéressées à venir témoigner? C'est évidemment parce que le gouvernement du Canada voulait bel et bien consulter les parties intéressées. Personne ne s'est jamais engagé à inclure dans le projet de loi tout ce qui a été dit devant le comité. Ce serait ridicule. Ce n'est pas pour cela qu'on a un processus de consultation; c'est pour que le gouvernement puisse écouter, puis décider, parce que c'est lui qui est responsable des services de garde d'enfants au Canada. Ce n'est pas le Comité canadien d'action sur le statut de la femme qui en est responsable, même si nous voulons tous savoir ce que ses représentantes ont à dire. Elles ont d'ailleurs dit tout ce qu'elles avaient à dire, sans se retenir. Des centaines de pages de textes ont été examinées. Alors, où le député veut-il en venir?

Est-il fâché parce qu'on n'a pas tenu compte dans le projet de loi de toutes les recommandations présentées au comité? Qu'il regarde un peu le projet de loi. Il verra qu'il ne porte pas sur ce genre de recommandations. On y dit simplement que le gouvernement s'entendra avec les provinces sur un certain nombre de questions. C'est de cette façon que fonctionne le système.

Si le député veut critiquer le système, qu'il le fasse pendant un débat sur les affaires constitutionnelles. Qu'il ne vienne pas faire des déclarations insensées à la Chambre des communes pour se plaindre du système relativement aux services de garde d'enfants alors qu'il appuie le système à tous les autres égards.

Mme Mitchell: Je voudrais revenir sur deux ou trois points soulevés par le député. D'abord, celui-ci ne semble pas se rendre compte que le rapport dont il a bloqué l'adoption et que l'on appelle communément le rapport Katie Cooke ne vient pas du Comité national d'action sur le statut de la femme. C'est une étude très documentée de l'ancien gouvernement libéral qui recommande l'établissement de services de garde complets. Il est intéressant de remarquer que le parti libéral n'a pas retenu non plus les recommandations contenues dans ce rapport. On recommande dans ce rapport que soit établi systématiquement dans tout le pays un système général de garde qui serait accessible à tous les enfants qui en auraient besoin. Je tiens à corriger le député là-dessus.

J'ai fait partie du comité spécial sur la garde d'enfants qui a été établi par le gouvernement et dont le but principal n'était pas, à mon avis, d'examiner les recommandations de M<sup>me</sup> Katie Cooke. En fait, nous avons refait une tournée du Canada. Bien des gens ont estimé que c'était là une dépense inutile. Nous avons constaté que la plupart des témoins qui ont comparu devant nous recommandaient les mêmes choses que M<sup>me</sup> Katie Cooke et que les témoins qui avaient comparu devant le comité législatif. Il nous faut un programme national global de services de garde de qualité qui soit accessible à prix abordable. Bien sûr, ce n'est pas ce que prévoit le projet de loi. Celui-ci prévoit un financement plafonné, un financement qui prendra fin au bout de sept ans. Il ne prévoit même pas de rajustement pour les provinces les plus pauvres au bout de ces sept années.

(1200)

C'est vraiment un programme très restrictif, pire encore que le Régime d'assistance publique du Canada.

Il y a une question dont le député a parlé avec passion et à laquelle je sais qu'il s'intéresse beaucoup. Il s'agit de la question des enfants handicapés et invalides, ou des enfants aux besoins spéciaux, comme on les appelle parfois. Des services de garde pour ces enfants sont très coûteux. Aucun bon programme de garde ne peut se contenter d'offrir symboliquement ici ou là des services de garde pour quelques enfants invalides. Selon des groupes qui se spécialisent dans ce domaine, les enfants invalides ont autant le droit que les autres de fréquenter régulièrement les garderies, tout comme ils ont le droit de fréquenter l'école. Il faut commencer à la garderie à prévoir des places pour eux. Il faudra prévoir des immobilisations plus importantes et des ressources humaines supplémentaires à cet égard, car les coûts seront plus élevés. Rien de ce genre n'est prévu dans le programme à l'étude. Nous sommes d'avis qu'il aurait fallu au moins 2 \$ de plus par place et par jour pour ce type de place, mais le député pense qu'un fonds d'initiatives, qui sera probablement disparu dans un an, est la solution pour les enfants handicapés.